

Bachelor of Arts en Études économiques et juridiques

Plan d'études partie « droit »

Les étudiants et étudiantes du Bachelor of Arts en études économiques et juridiques choisissent leurs cours parmi l'offre du programme de Bachelor.

En principe, la partie « droit » (60 ECTS) peut être accomplie en une année.

Le cours « Introduction au droit » est **obligatoire** pour les étudiants et étudiantes du Bachelor en études économiques et juridiques. Ce cours n'a lieu qu'au semestre d'automne.

Il est conseillé de choisir l'une des deux variantes suivantes :

| Variante 1: | |
|---|----------------|
| <i>Introduction au droit (obligatoire)</i> | 6 ECTS |
| <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal I (12 ECTS) - Droit civil I (6 ECTS) - Droit public I (12 ECTS) - Droit des obligations I (9 ECTS) - Droit commercial et économique (9 ECTS) - Mise en œuvre du droit (6 ECTS) | 54 ECTS |
| TOTAL | 60 ECTS |

| Variante 2: | |
|---|----------------|
| <i>Introduction au droit (obligatoire)</i> | 6 ECTS |
| <ul style="list-style-type: none"> - Droit fiscal (6 ECTS) - Droit civil I (6 ECTS) - Droit public I (12 ECTS) - Droit public II (12 ECTS) - Droit des obligations I (9 ECTS) - Droit commercial et économique (9 ECTS) | 54 ECTS |
| TOTAL | 60 ECTS |

Afin que les cours choisis (cours et exercices) ne se chevauchent pas et qu'ils puissent tous être suivis au cours de la même année, il est recommandé de choisir l'une de ces deux variantes. Les deux variantes peuvent être adaptées en fonction des intérêts personnels, en combinant d'autres cours de l'offre du programme de Bachelor. Il est en outre permis de dépasser les 60 ECTS exigés. Des chevauchements dans la grille horaire ne peuvent pas être totalement exclus en cas d'adaptations individuelles.

Le décanat et le conseil aux études de la Faculté de droit se tiennent à disposition pour des conseils personnalisés.